

La Civilisation gallo-romaine

La religion en Gaule sous Auguste

À la fin du I^{er} siècle avant notre ère, Auguste, fondateur de l'Empire, impose à la Gaule le culte impérial. Rendu à l'autel de Condate pour les Trois Gaules, ce culte existe aussi dans les municipalités. L'autre culte romain est celui de la triade du Capitole, Jupiter, Junon et Minerve. Ces cultes officiels n'empêchent pas la vénération d'anciens dieux gaulois: Cernunnos, dieu de la Terre; Epona, protectrice des cavaliers; Sucellus, lié à la terre, ainsi que les déesses mères, les dieux des Sources et des Eaux etc.

Les divinités romaines sont assimilées aux dieux gaulois pour former le panthéon gallo-romain. Sous les images et les noms de Mercure et de Mars, dieux les plus révéérés, se cachent des divinités indigènes. C'est pourquoi ces dieux présentent de nouvelles fonctions, tel Mercure qui devient patron des commerçants... Hercule, Apollon et Vulcain jouissent aussi d'une grande popularité.

Le récit des martyrs de Lyon

Selon la lettre transcrite par Eusèbe, Polycarpe, évêque de Smyrne en Phrygie envoie en Gaule un groupe dirigé par Pothin et quelques compagnons, avec mission d'y développer l'implantation du christianisme. Le chapitre I du Ve livre de l'Histoire ecclésiastique débute par l'évocation de la colère des païens contre les chrétiens:

... on ne nous a pas seulement chassé des maisons, des bains, de la place publique, mais encore on nous a interdit de paraître en quelque lieu que ce fut « « Les sévices innombrables que leur infligeait la foule entière, ils (les martyrs) les supportèrent généreusement: ils furent insultés, frappés, traînés par terre, pillés, lapidés, emprisonnés ensemble; on leur fit subir tout ce qu'une multitude déchaînée a coutume de faire contre des adversaires et des ennemis.

Ensuite, ils furent amenés au forum par le tribun et les magistrats préposés à la ville; interrogés devant tout le peuple, ils firent profession de leur foi; puis ils furent enfermés dans la prison jusqu'à l'arrivée du légat.

Lors de la comparution devant le légat de la province, un chrétien non arrêté, Vetius Epagathus se pose en défenseur des inculpés « il réclama d'être lui aussi entendu en faveur des frères, pour montrer qu'il n'y avait chez nous ni athéisme ni impiété » Convaincu d'être chrétien, il est emprisonné à son tour. La vague d'arrestations se poursuit:

Chaque jour on arrêtait ceux qui en étaient dignes, pour compléter le nombre des martyrs. Ainsi furent emprisonnés tous les croyants zélés des deux Églises, ceux sur qui principalement reposaient les affaires de nos pays. On arrêta même quelques païens, serviteurs des nôtres, car le gouverneur avait officiellement ordonné de nous rechercher tous.

Selon la réglementation de Trajan, les chrétiens ne doivent pas être recherchés; le légat ordonne néanmoins des recherches, car il instruit une affaire de troubles de l'ordre public. La procédure d'enquête ne reçoit les témoignages d'esclaves que sous la torture, les esclaves non convertis chargent donc leurs maîtres des accusations formulées ordinairement contre les chrétiens: cannibalisme, inceste, « et de faire ce qu'il ne nous est pas permis de dire ni même d'imaginer », provoquant l'indignation générale.

« Toute la colère de la foule, aussi bien que celle du gouverneur et des soldats, se concentra sans mesure sur Sanctus, le diacre de Vienne, et sur Maturus, tout nouvellement baptisé mais généreux athlète; sur Attale, originaire de Pergame, qui avait toujours été la colonne et le soutien de ceux d'ici; et enfin sur Blandine » mais les trois précités résistent aux tortures, y compris la fragile esclave Blandine.

Seuls une dizaine d'arrêtés renient, malgré cela, ils demeurent emprisonnés et sont questionnés sous la torture pour témoigner contre les chrétiens. Une nommée Bilbis revient sur son reniement et rejoint les martyrs. D'autres revirements de renégats sont mentionnés à plusieurs reprises dans le texte, qui admet néanmoins que tous ne reviennent pas sur leur reniement.

La procédure se prolonge, un certain nombre de prisonniers entassés dans la prison meurent des suites des mauvais traitements et des conditions de détention, et parmi eux Pothin, âgé de plus de quatre-vingt dix ans. La lettre n'indique pas qu'il ait été torturé, mais durement malmené lors de sa comparution

Il fut alors emmené et traîné sans pitié; il souffrit toutes sortes de coups: ceux qui étaient près de lui l'outrageaient de toute manière, des mains et des pieds, sans aucun respect pour son âge; ceux qui étaient loin lançaient sur lui tout ce que chacun avait sous la main. Il respirait à peine quand il fut jeté dans la prison et, après deux jours, il rendit l'âme.

Maturus, Sanctus, Blandine et Attale sont torturés et exposés aux fauves dans l'amphithéâtre. Sanctus et Maturus finissent égorgés, tandis que Blandine est dédaignée des bêtes. L'exécution d'Attale est suspendue par le gouverneur, qui a appris sa citoyenneté romaine. « Il écrivit à leur sujet à César, puis il attendit sa réponse [...]. César répondit qu'il fallait mettre les uns à la torture, mais libérer ceux qui renieraient. »

